

Révision du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

3 Règlement

3.1. Pièce écrite

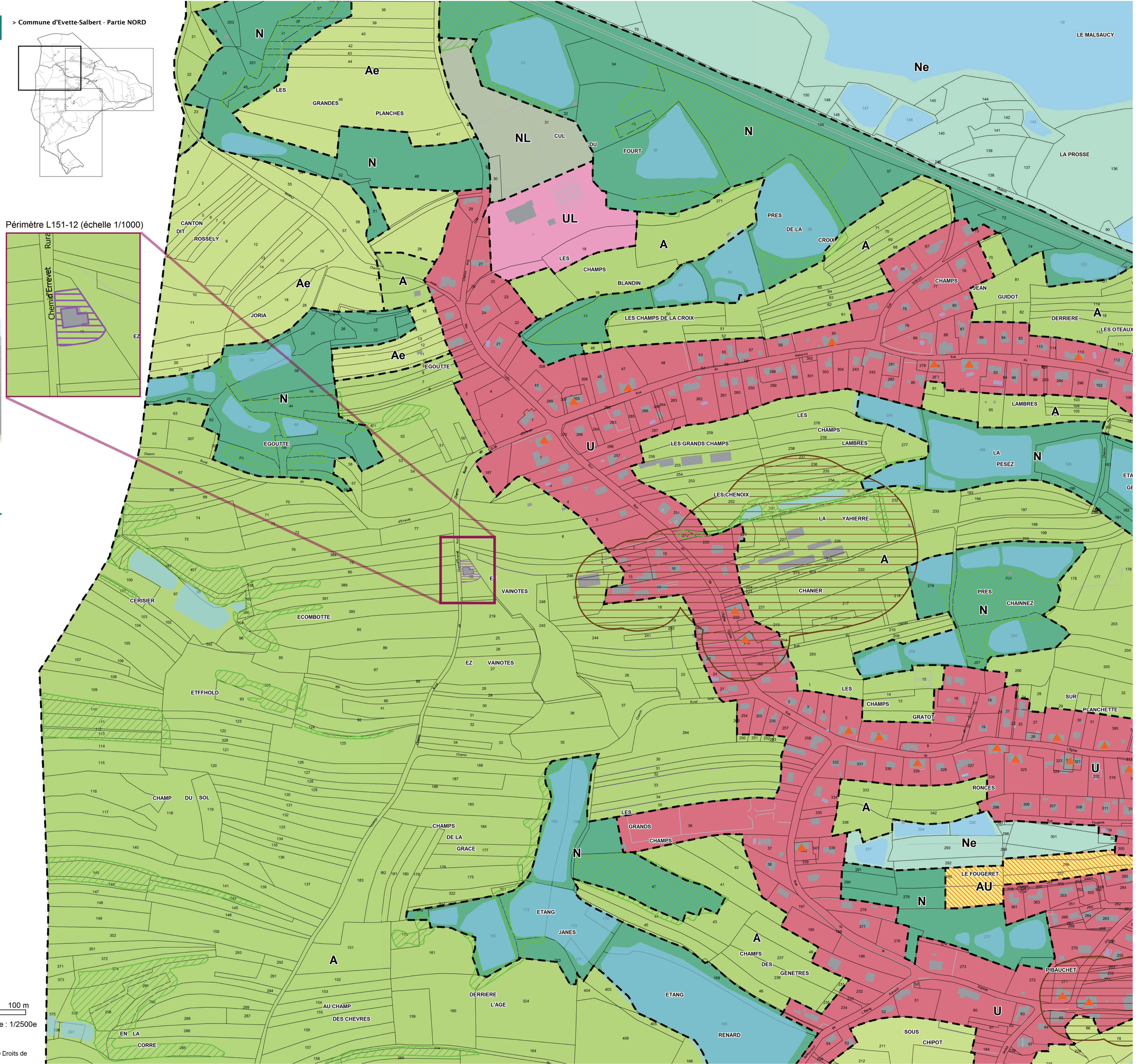
3.2. Plans de zonage
1/2 500

Préfecture du Terr. de Belfort
- 4 MARS 2019
Service Courrier

Février 2019



Périmètre L151-12 (échelle 1/1000)



Légende

- Limite communale
- - - Limite de zone
- Zones urbaines**
- U Zone urbaine
- UL Zone d'équipements et de loisirs
- ULa Zone liée au site touristique du Malsaucy
- Zones à urbaniser**
- AU Secteurs urbanisables à court terme :
- Les champs Peltiers
- Les Fougerets
- Les Chenevières
- Zones agricoles**
- A Espace agricole
- Ae Espace agricole d'intérêt écologique
- Ah Secteur de taille et de capacité limitées (L151-13 du Code de l'urbanisme)
- Zones naturelles et forestières**
- N Espace forestier
- Ne Espace naturel d'intérêt écologique
- NL Espace naturel à vocation de loisirs
- Np Espace naturel à vocation paysagère
- Prescriptions**
- Corridors écologiques : éléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (ER)
- Numéro d'ordre de l'ER
- Élément patrimonial (L151-19 et R151-41,3° du Code de l'urbanisme)
- Périmètre de réciprocité (50m)
- Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme
- Secteurs "d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectoriels"
- Atlas des zones inondables du bassin de la Douce

Emplacements réservés

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie
1	Accès à la zone AU des Champs Peltiers	Commune	108 m ²
2	Aire de stationnement	Département	1650 m ²

0 50 100 m
Format A1 - Echelle : 1/2500e